

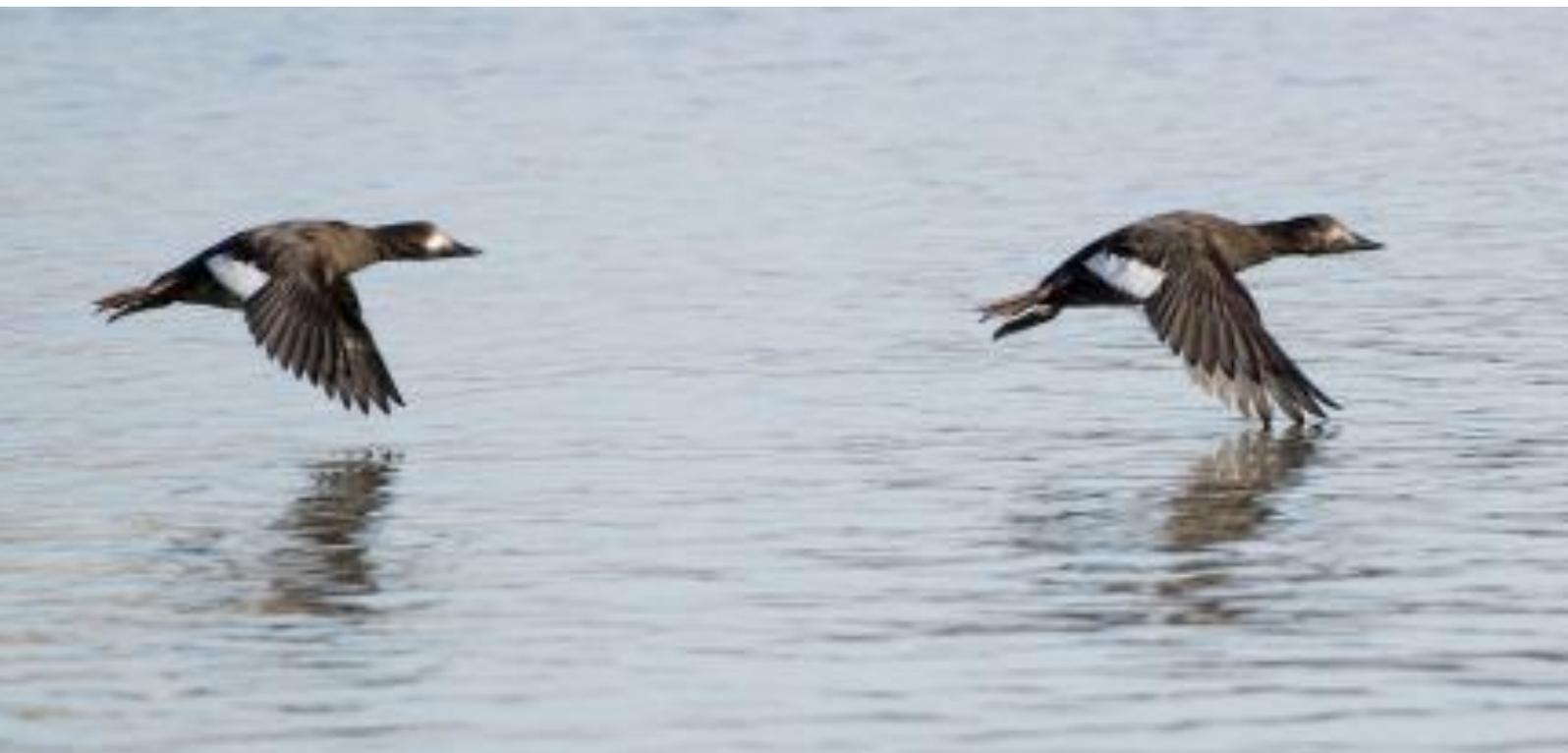


# Nature 18

Association de protection de la nature et de l'environnement dans le Cher

## Procédure pour la validation des données oiseaux sur [www.faune-cher.org](http://www.faune-cher.org)

**1<sup>er</sup> juin 2019**



Macreuse brune (Photo : Jean-Luc COUPEAU)

Projet suivi par Sébastien Brunet  
Chargé de missions biodiversité  
[sebastien.brunet@nature18.org](mailto:sebastien.brunet@nature18.org)

**Association  
Nature 18**

[www.nature18.org](http://www.nature18.org)   
[www.faune-cher.org](http://www.faune-cher.org)   
Nature18   
[@assonature18](https://twitter.com/assonature18) 

Local associatif des Merlattes  
16, rue Henri Moissan  
18 000 BOURGES 

02 48 70 76 26   
[contact@nature18.org](mailto:contact@nature18.org) 

Depuis le 1<sup>er</sup> juin 2019, un Comité de validation pour les oiseaux sur [www.faune-cher.org](http://www.faune-cher.org) se constitue. Il est composé aujourd'hui (1<sup>er</sup> mars 2019) des membres suivants :

Florent BESSON, Sébastien BRUNET, Jean-Michel CHARTENDRAULT, Romain DAUGERON, Fabrice SOULON.

## A Principe

### A.1 Principe

Les données saisies sur le site [www.faune-cher.org](http://www.faune-cher.org) sont considérées comme valides par défaut à l'exception des données concernant des espèces soumises à homologation nationale. Ces dernières nécessitent une homologation par ce comité indépendant aux sites avant d'être définitivement validées.

Cependant, afin d'assurer la fiabilité des données enregistrées et leur appropriation par le collectif à des fins de synthèses et d'autres restitutions publiques, il existe un dispositif de validation a posteriori. Lorsque l'un des membres du comité de validation remarque une observation qui mérite plus d'informations, il met une annotation en face de celle-ci sous la forme d'un  ou d'un . Cela symbolise le fait qu'elle est sous la responsabilité de son auteur, et qu'elle n'est pas incluse dans les synthèses.

Ce système de validation permet:

- de fiabiliser les données stockées dans la base,
- d'échanger avec les contributeurs et donc de leur permettre (ainsi qu'aux membres du comité de validation) de progresser dans leur démarche naturaliste et leur connaissance de l'avifaune départementale.

## B Organisation du processus de validation

Les membres du comité d'homologation de [www.faune-cher.org](http://www.faune-cher.org) agissent sur tout le département.

Si un symbole  ou  apparaît à côté de votre donnée, c'est que celle-ci nous interroge. Mais cela peut-être pour plusieurs raisons (espèce normalement absente ou rare à cette période, code nidification non adapté, demande d'information supplémentaire sur l'observation comme la direction d'un vol pour une espèce particulière, etc.).

Si c'est le cas, vous pouvez éventuellement étayer votre observation en fournissant une description plus complète dans le champ « remarque » ou « remarque protégée ». Bien entendu, l'ajout de photographies ou de bande sonore permettant une information supplémentaire sur votre observation est encouragée. Ce fonctionnement permet une plus grande réactivité du comité et, nous l'espérons, un traitement rapide des observations concernées.

Le processus de validation représente un important travail bénévole de la part du comité, et aussi de la part des contributeurs à Faune-Cher. Ces échanges ne remettent nullement en cause le sérieux et l'honnêteté de vos observations, ils sont essentiels pour la formation personnelle de chacun des observateurs et pour garantir la fiabilité collective de la base. Si vous constatez qu'une de vos données apparaît "ornée" d'un signe indiquant qu'elle est en discussion, attendez-vous à recevoir une sollicitation de la part d'un des valideurs et SVP réservez lui le meilleur accueil ; vous pouvez aussi venir directement aux nouvelles auprès d'un des membres du comité de validation.

Dans tous les cas, si vous avez une question ou un problème, vous pouvez contacter Nature 18 au 02 48 70 76 26 en demandant Sébastien BRUNET ou sur son mail direct : [sebastien.brunet@nature18.org](mailto:sebastien.brunet@nature18.org)

## B.1. Espèces CHN (Comité d'homologation national)

Le Comité de validation de FAUNE-CHER n'a pas vocation à se substituer au comité CHN. Cependant, vous constaterez que des symboles spécifiques apparaissent pour les espèces concernées par ces deux comités :

-  : observation soumise à homologation nationale (en cours d'examen)
-  : observation soumise à homologation nationale, dont l'observation a été validée par le CHN

A la saisie, toute observation concernée par ces deux comités sera automatiquement considérée comme "non validée" et donc associée au symbole .



Cette demande automatique de validation vous informe du fait que votre observation est concernée par le CHN. Vous serez alors contacté personnellement par un des validateurs qui vous suggèrera de soumettre cette donnée au comité compétent. Vous retrouvez toutes les informations sur le CHN via le lien suivant : <http://chn-france.org/> notamment les espèces soumis à CHN : [http://chn-france.org/upload\\_content/Liste\\_taxons\\_CHN\\_4.pdf](http://chn-france.org/upload_content/Liste_taxons_CHN_4.pdf)

Une fois que le contact aura été pris avec vous, le symbole  sera retiré de votre observation, qui conservera cependant le symbole CHN  tant que le comité en question n'aura pas statué sur cette observation. Une fois les rapports annuels de ce comité publiés, les données seront mises à jour sur FAUNE-CHER : les observations homologuées verront le symbole changés en (CHN), les observations non homologuées (ou non soumises au comité) conserveront les symboles initiaux (et ne pourront être considérées comme valides pour FAUNE-CHER).

## B.2 Au-delà des espèces CHN

### 1/ Espèces CHR (gérées par le comité de validation faune-cher) :

Quand le comité estime avoir les éléments nécessaires pour se prononcer, il procède à l'examen de la donnée.

Les membres peuvent alors s'exprimer de plusieurs façons :

- Accepter la donnée (A).
- Refuser la donnée (R), dans ce cas le refus doit être motivé.
- Discuter la donnée (uniquement au premier tour) (D).
- Se déclarer non compétent (NC).
- S'abstenir (si le membre a lui-même vu l'oiseau) (AB).

Au terme du premier tour :

- La donnée est validée s'il y a 4 ou 5 A.

- La donnée est refusée s'il y a 4 R ou 5 R.
- Dans les autres cas de figure, un second tour est organisé.

Au terme du second tour :

- La donnée est refusée s'il y a 2 R ou +.
- La donnée est acceptée dans les autres cas de figure.

Si le comité le juge pertinent, il peut solliciter un avis extérieur auprès d'ornithologues français ou étrangers.

### **Quelques éléments importants pour les espèces soumises à homologation :**

Une donnée ne pourra être acceptée dans les cas suivants :

- Le champ « remarque » ou « remarque protégée » est vierge de toute description et aucune photo n'est disponible : le comité n'ayant aucun élément (et ce même après relance auprès de l'observateur), il ne saurait se prononcer sur la véracité de l'observation quand bien même cette dernière ne poserait pas de problème d'identification.
- L'auteur a entendu l'oiseau mais ne l'a pas vu : le comité examinera une donnée si l'observateur a au moins déjà vu l'oiseau ou dans le cas contraire, s'il a enregistré son cri et/ou son chant.
- Dans le cas où les éléments fournis montrent une erreur d'identification.

Il est bon de rappeler que les membres se prononcent à partir des éléments portés à leur connaissance. Régulièrement, le comité ne peut accepter des données (alors que l'espèce proposée est très probablement la bonne) car la description est insuffisante et ne permet pas par exemple, d'exclure une espèce proche morphologiquement. Une donnée refusée n'a pas valeur de jugement envers l'observateur.

En Annexe : LISTE DES ESPECES CHR SOUMIS A VALIDATION AUTOMATIQUE DU COMITE FAUNE-CHER

## **B.3 Au-delà des espèces CHN et CHR**

Les membres de comité de validation peuvent venir vous interroger sur certaines espèces qui ne sont soumis à homologation et qui ne demandent pas forcément le processus indiqué ci-dessus.

Par exemple :

- si un Busard cendré a été observé en plein hiver dans le Cher, un symbole automatique apparaîtra et un membre du comité vous contactera probablement car l'espèce n'est normalement pas présente dans le Cher en Hiver.
- si un Pinson du Nord a été observé en hiver. Cette espèce est effectivement observable uniquement en hiver dans le département. Mais parfois, certains hivers, il peut se faire rare donc lors d'un hiver où l'espèce est peu courante, il est possible qu'on vous interroge sur votre observation.

Ou d'autres espèces plutôt rares qui méritent un complément d'information à votre observation.

Pour le moindre souci ou la moindre interrogation, vous pouvez contacter Nature 18 au 02 48 70 76 26 en demandant Sébastien BRUNET ou sur son mail direct : [sebastien.brunet@nature18.org](mailto:sebastien.brunet@nature18.org)

## Annexe I : Espèces CHR

Accenteur alpin	<i>Prunella collaris</i>
Aigle de Bonelli	<i>Aquila fasciata</i>
Aigle royal	<i>Aquila chrysaetos</i>
Alouette calandre	<i>Melanocorypha calandra</i>
Alouette calandrelle	<i>Calendrella brachydactyla</i>
Alouette haussecol	<i>Eremophila alpestris</i>
Barge rousse	<i>Limosa lapponica</i>
Bécasseau de Temminck	<i>Calidris temminckii</i>
Bécasseau tacheté	<i>Calidris melanotos</i>
Bécasseau violet	<i>Calidris maritima</i>
Bécassine sourde	<i>Lymnocyptes minimus</i>
Bernache cravant	<i>Branta bernicla</i>
Bernache nonnette	<i>Branta leucopsis</i>
Bruant des neiges	<i>Plectrophenax nivalis</i>
Bruant fou	<i>Emberiza cia</i>
Bruant lapon	<i>Calcarius lapponicus</i>
Bruant ortolan	<i>Emberiza hortul</i>
Buse pattue	<i>Buteo lagopus</i>
Cassenoix moucheté	<i>Nucifraga caryocatactes</i>
Chevalier stagnatile	<i>Tringa stagnatilis</i>
Chocard à bec jaune	<i>Pyrrhocorax graculus</i>
Cormoran huppé	<i>Phalacrocorax aristotelis</i>
Corneille mantelée	<i>Corvus cornix</i>
Coucou-geai	<i>Clamator glandarius</i>
Crabier chevelu	<i>Ardeola ralloides</i>
Crave à bec rouge	<i>Pyrrhocorax pyrrhocorax</i>
Cygne chanteur	<i>Cygnus cygnus</i>
Cygne de Bewick	<i>Cygnus columbianus</i>
Eider à duvet	<i>Somateria mollissima</i>
Erismature rousse	<i>Oxyura jamaicensis</i>
Faucon d'Eléonore	<i>Falco eleonora</i>
Faucon kobez	<i>Falco vespertinus</i>
Fauvette orphée	<i>Sylvia hortensis</i>
Fauvette passerinette	<i>Sylvia cantillans</i>
Flamant rose	<i>Phoenicopterus roseus</i>
Fou de Bassan	<i>Morus bassanus</i>
Fuligule à bec cerclé	<i>Aythya collaris</i>
Fuligule milouinan	<i>Aythya marila</i>
Fuligule nyroca	<i>Aythya nyroca</i>
Glaréole à collier	<i>Glareola pratincola</i>
Gobemouche à collier	<i>Ficedula albicollis</i>

Jaseur boréal	<i>Bombycilla garrulus</i>
Labbe à longue queue	<i>Stercorarius longicaudus</i>
Labbe parasite	<i>Stercorarius parasiticus</i>
Labbe pomarin	<i>Stercorarius pomarinus</i>
Locustelle lusciniôide	<i>Locustella luscinioides</i>
Macreuse brune	<i>Melanitta fusca</i>
Macreuse noire	<i>Melanitta nigra</i>
Marouette ponctuée	<i>Porzana porzana</i>
Marouette poussin	<i>Porzana parva</i>
Martinet à ventre blanc	<i>Apus melba</i>
Merle à plastron	<i>Turdus torquatus</i>
Mésange boréale	<i>Poecile montanus</i>
Moineau friquet	<i>Passer montanus</i>
Moineau soulcie	<i>Petronia petronia</i>
Monticole bleu	<i>Monticola solitarius</i>
Monticole de roche	<i>Monticola saxatilis</i>
Mouette de Sabine	<i>Xema sabini</i>
Mouette tridactyle	<i>Rissa tridactyla</i>
Niverolle alpine	<i>Montifringilla nivalis</i>
Océanite cul-blanc	<i>Oceanodroma leucorhoa</i>
Océanite tempête	<i>Hydrobates pelagicus</i>
Oie rieuse	<i>Anser albifrons</i>
Panure à moustaches	<i>Panurus biarmicus</i>
Percnoptère d'Egypte	<i>Neophron percnopterus</i>
Phalarope à bec étroit	<i>Phalaropus lobatus</i>
Phalarope à bec large	<i>Phalaropus fulicarius</i>
Phragmite aquatique	<i>Acrocephalus paludicola</i>
Pie-grièche à poitrine rose	<i>Lanius minor</i>
Pie-grièche grise en période de reproduction	<i>Lanius excubitor</i>
Pie-grièche méridionale	<i>Lanius meridionalis</i>
Pingouin torda	<i>Alca torda</i>
Pipit à gorge rousse	<i>Anthus cervinus</i>
Pipit de Richard	<i>Anthus richardi</i>
Pipit maritime	<i>Anthus petrosus</i>
Pipit rousseline	<i>Anthus campestris</i>
Plongeon arctique	<i>Gavia arctica</i>
Plongeon catmarin	<i>Gavia stellata</i>
Plongeon imbrin	<i>Gavia immer</i>
Pluvier guignard	<i>Charadrius morinellus</i>
Pouillot à grands sourcils	<i>Phylloscopus inornatus</i>
Pouillot de Sibérie	<i>Phylloscopus collybita tristis</i>

Gobemouche nain	<i>Ficedula parva</i>
Goéland marin	<i>Larus marinus</i>
Goéland pontique	<i>Larus cachinnans</i>
Gorgebleue à miroir	<i>Luscinia svecica</i>
Grand Corbeau	<i>Corvus corax</i>
Grand Labbe	<i>Stercorarius skua</i>
Gravelot à collier interrompu	<i>Charadrius alexandrinus</i>
Grèbe esclavon	<i>Podiceps auritus</i>
Grèbe jougris	<i>Podiceps grisegena</i>
Guifette leucoptère	<i>Chlidonias leucopterus</i>
Harelde boréale	<i>Clangula hyemalis</i>
Harle huppé	<i>Mergus serrator</i>
Hirondelle des rochers	<i>Ptyonoprogne rupestris</i>
Hirondelle rousseline	<i>Cecropis daurica</i>
Huitrier pie	<i>Haematopus ostralegus</i>
Hypolaïs ictérine	<i>Hippolais icterina</i>
Ibis falcinelle	<i>Plegadis falcinellus</i>

Pouillot ibérique	<i>Phylloscopus ibericus</i>
Puffin des Anglais	<i>Puffinus puffinus</i>
Pygargue à queue blanche	<i>Haliaeetus albicilla</i>
Rémiz penduline	<i>Remiz pendulinus</i>
Rollier d'Europe	<i>Coracias garrulus</i>
Rousserolle turdoïde	<i>Acrocephalus arundinaceus</i>
Rousserolle verderolle	<i>Acrocephalus palustris</i>
Sizerin cabaret	<i>Acanthis cabaret</i>
Sizerin flammé	<i>Acanthis flammea</i>
Sterne arctique	<i>Sterna paradisaea</i>
Sterne caspienne	<i>Hydroprogne caspia</i>
Sterne caugek	<i>Sterna sandvicensis</i>
Sterne de Dougall	<i>Sterna dougallii</i>
Sterne hansel	<i>Gelochelidon nilotica</i>
Traquet oreillard	<i>Oenanthe hispanica</i>
Vautour fauve	<i>Gyps fulvus</i>
Vautour moine	<i>Aegypius monachus</i>